

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 168/2022

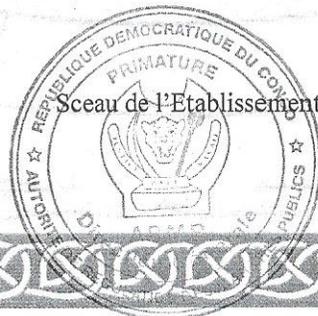
A la société KAMU & FILS SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n° 004/TX/DERU/CGPMP/HKAT/2021, conclu avec le Gouvernement du Haut-Katanga pour un montant total hors taxe de Dollars Américains trois cent quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-deux, vingt-un centimes (USD 380.582,21) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 18/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M. L. YUMBA
Directeur Général a.i.